



REPORTING ARTICLE 173 DE LA LOI DE TRANSITION
ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV)

Décret d'application n°2015-1850 du 29 décembre 2015 / Art. L533-22-1 du Code Monétaire et Financier

TRUFFLE CAPITAL

30 juin 2017

PREAMBULE

Acteur important et indépendant du marché européen du capital-innovation, Truffle Capital a pour objet de bâtir et d'accompagner des entreprises à fort potentiel développant des technologies de rupture, principalement dans deux secteurs d'activité : les Sciences de la Vie et les Technologies de l'Information et du Digital. Truffle Capital intervient exclusivement dans les domaines de « deep tech », des sociétés construites autour de technologies de rupture, réellement innovantes, capables de changer la vie des gens et le monde de demain.

Au 31 décembre 2016, Truffle Capital totalisait 750 millions d'euros sous gestion, répartis au sein de ses fonds institutionnels (FPCI-FPCR) et des véhicules dédiés aux personnes physiques (FCPI, mandat de gestion, holdings).

Compte tenu de la taille de ses fonds ouverts, qui n'atteignent pas le seuil de 500 millions d'euros établi par le décret d'application de la Loi TECV, **Truffle Capital est uniquement soumise à la communication des « informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) de la société de gestion »** (référence du décret / D-533-16-1 du COMOFI : II-1°). Ces informations sont présentées dans les pages suivantes et font état :

- de nos pratiques et données en la matière arrêtées au 31/12/2016
- des premiers engagements de la Feuille de route Investissement Responsable / ESG que nous avons définie pour la période 2017-2020.

Éléments d'informations présentés dans les pages suivantes :

⇒ Démarche générale et adhésion à des engagements publics ESG	Page 2
⇒ Informations des clients / souscripteurs sur notre démarche IR/ESG	Page 7
⇒ Périmètre d'application de notre Politique IR/ESG	Page 8
⇒ Procédures internes d'identification des risques ESG	Page 8

DEMARCHE GENERALE DE TRUFFLE CAPITAL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT. ADHESION A DES ENGAGEMENTS PUBLICS EN LIEN AVEC L'ESG.

NOS ENGAGEMENTS EN MATIERE D'ESG



Truffle Capital est convaincue qu'une bonne gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut contribuer à préserver la valeur de l'entreprise, à créer de l'attractivité, à mieux gérer les risques dans leur globalité et à optimiser le rendement d'un portefeuille sur le long terme. Dès lors, la prise en compte de ces facteurs ESG fait partie intégrante de sa responsabilité fiduciaire.

Ce constat, dressé très tôt, a conduit Truffle Capital à **signer les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI) dès janvier 2012** (<https://www.unpri.org/organisation/truffle-capital-142445>). Truffle Capital a ainsi été l'un des premiers acteurs du marché français du capital investissement à s'être engagé à respecter les 6 grands principes de cette initiative-clé pour le développement d'une finance responsable :

- **Principe 1** : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- **Principe 2** : Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques actionnariales.
- **Principe 3** : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- **Principe 4** : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes dans l'industrie des investissements.
- **Principe 5** : Nous nous efforcerons ensemble d'accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- **Principe 6** : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Par ailleurs, **membre de l'AFIC, Truffle Capital respecte son guide de bonnes pratiques en Capital Risque** (<http://www.afic.asso.fr/>) ainsi que le **Code de déontologie approuvé par l'AMF**.

INTEGRATION DE LA COMPOSANTE ESG DANS NOTRE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Une intégration de l'ESG inhérente à la stratégie d'investissement historique de Truffle Capital

La stratégie d'investissement de Truffle Capital est orientée sur des secteurs intrinsèquement connectés aux enjeux environnementaux et sociaux, permettant de viser un développement économique durable et soutenable : les Technologies de l'information (incluant notamment les solutions de dématérialisation) et les Sciences de la vie. Dès lors, les enjeux ESG impactent très directement la sélection des *business models* et les décisions d'investissement.

Par exemple, le processus d'investissement dans le secteur des Sciences de la Vie / BioMedTech inclut à la fois :

- Une dimension top down, consistant à **identifier les besoins médicaux non couverts et concernant un grand nombre de personnes**. Des enjeux de développement durable, tels que la croissance démographique (9 milliards de personnes projetés à horizon 2050) combinée à une aspiration grandissante à un accès plus homogène aux soins, sont nécessairement pris en compte lors de cette phase.
- Une dimension bottom up, consistant à **identifier les innovations de rupture permettant de couvrir ces nouveaux besoins**, en focalisant tout particulièrement ses investissements sur les pathologies graves et complexes nécessitant de réelles avancées technologiques ou en matière de recherche médicale. A l'inverse, Truffle Capital ne se positionne pas sur des indications thérapeutiques de confort qui nécessiteraient seulement une valeur ajoutée marginale. A travers ce parti-pris, **l'objectif de Truffle Capital est de contribuer significativement à l'amélioration de la durée et de la qualité de vie des patients, et de générer ainsi des impacts sociaux positifs tangibles**. Des critères ESG, notamment sur le pilier social, sont également pris en compte lors de cette phase. Par exemple :
 - La compétence des fondateurs et leur capacité à gérer ultérieurement le capital humain en phase de développement (attrait et fidélisation des talents, développement des compétences) constituent des axes clés de décisions d'investissement, compte tenu des forts enjeux de Recherche & Développement dans les domaines des Sciences de la vie.
 - Le caractère innovant et la valeur ajoutée technologique revêtent un caractère central dans les décisions d'investissement, mais l'aptitude à décliner ces solutions à grande échelle, grâce à une optimisation des coûts, est tout aussi importante dans le processus de décisions.

Une intégration ESG que nous approfondissons progressivement à toutes les étapes de notre processus d'investissement pour nous aligner avec les meilleures pratiques en la matière

Les grands principes d'engagement mentionnés en page 2 se sont matérialisés au sein d'une **Politique d'Investissement Responsable (IR), formalisée et publiée en 2014 sur notre site Internet (<http://www.truffle.com/wp-content/uploads/2015/08/INV5-Politique-ESG.pdf>)**, et par la prise en compte de facteurs ESG dans notre processus d'analyse et d'investissement, conformément aux deux premiers principes du standard PRI. Cette intégration ESG revêt deux formes principales au 31 décembre 2016 :

⇒ **Des exclusions et surveillances éthiques, normatives et sectorielles, appliquées dès le sourcing des investissements :**

En matière de biotechnologies, Truffle Capital s'applique une éthique stricte : en effet, les progrès de la science pouvant ouvrir des voies de modification de l'humain, Truffle Capital s'est fixée comme règle de s'interdire d'exploiter ou de soutenir les recherches et solutions dans les domaines de la procréation non-éthique, de modification des fonctions cérébrales ne cherchant pas à traiter une pathologie mais à modifier les performances, des molécules potentiellement addictives, ou des vecteurs viraux exploitables à visée terroriste. Truffle Capital suit notamment les avis des comités d'éthique de différents pays dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, en complément de sa sélection de *business models* portant sur des technologies de rupture dans les domaines des Sciences de la Vie et Technologie de l'information, **Truffle Capital applique également une politique d'exclusion et de surveillance impactant directement l'univers de participations éligibles. Nous retenons comme ligne directrice d'éviter d'investir dans des sociétés liées à des secteurs, produits et services qui pourraient conduire à des risques de réputation, à savoir les secteurs des jeux d'argent, de la prostitution, de la pornographie, de l'alcool, des OGM, du tabac et des technologies d'armes** (dont l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, conformément à la Convention d'Ottawa du 18/09/1997 et au Traité d'Oslo du 03/12/2008 signés par l'Etat Français).

En outre, **préalablement à chaque investissement, l'équipe d'investissement s'assure que les entreprises au sein desquelles elle souhaite investir ne comportent pas de risques significatifs du point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG) et respectent les normes internationalement reconnues dans les domaines tels que les droits de l'homme, les droits du travail et de l'emploi, de la corruption, des paradis fiscaux, du blanchiment d'argent et de la préservation de l'environnement.**

⇒ Une analyse de critères ESG généralistes

Au-delà des exclusions et surveillances appliquées en amont, Truffle Capital s'est engagé à prendre en compte, dans son processus d'investissement (due diligence et / ou de suivi d'investissement), **un socle généraliste de critères ESG qui constitue le fondement d'une activité économique responsable et soutenable.**

- Critères **environnementaux** :
 - L'utilisation durable des ressources naturelles
 - La sensibilisation environnementale (Conscience écologique)
- Critères **sociaux** :
 - Les ressources humaines considérées comme la première ressource de toute société
 - L'emploi et les conditions de travail
 - La création et la préservation de l'emploi
 - Le développement des compétences
 - L'égalité des sexes
 - Les pratiques de commerce équitable
- Critères de **Gouvernance** :
 - Une gestion responsable et loyale pour les intérêts des parties prenantes
 - L'intégrité de l'entreprise et de la bonne gouvernance d'entreprise
 - Des rapports précis et une transparence parfaite

Au 31 décembre 2016, ces critères sont pris en compte par les équipes d'investissement sur une base qualitative, lorsqu'ils sont jugés pertinents au regard de l'activité de l'entreprise analysée (pré-investissement) et/ou suivi (post-investissement). Ces critères ESG n'impactent pas directement les décisions d'investissement, ils sont davantage pris en compte dans une optique d'anticipation des risques, de responsabilité fiduciaire et d'éthique d'investissement, en tant que partenaire entrepreneur-investisseur de ses participations.

Il est à noter que **la gouvernance est un critère de due diligence, de formalisation contractuelle et de suivi de nos investissements**. L'équipe d'investissement y est d'autant plus attentive que Truffle Capital :

- Détient des positions majoritaires dans plus de 50% de ses investissements et dispose d'une minorité de blocage dans ses autres investissements,
- Possède une culture d'entrepreneurs-investisseurs expérimentés très attentive aux bonnes règles de gouvernance, que ce soit dans le cadre de participations majoritaires ou minoritaires
- Que ses directeurs d'investissement siègent aux Conseils d'Administration et/ou de Surveillance des participations détenues en portefeuille, et à ce titre, sont proactifs pour faire la promotion des meilleures pratiques dans ce domaine, notamment par :
 - La constitution d'un comité scientifique / de contrôle indépendant ;
 - L'ajout d'administrateurs indépendants aux conseils pour assurer la protection des intérêts de tous les actionnaires ;
 - La mise en place d'un comité de rémunération pour motiver la direction et aligner les intérêts de l'investisseur au personnel de l'entreprise
 - La création de comités d'audit des sociétés cotées

Aussi, nos équipes d'investissement vérifient ou contribuent à la mise en place des organes de gouvernance selon les règles de l'AFEP-Medef pour les entreprises détenues, tels qu'un Conseil d'Administration ou un Conseil de Surveillance. Ces points de gouvernance et d'intégrité sont formalisés dans les lettres d'intention et les pactes d'actionnaires et sont revus dans le cadre d'évolution structurelle des sociétés détenues.

Enfin, selon le niveau d'exposition à ces risques, l'équipe d'investissement introduit non pas des contraintes ESG mais une gouvernance responsable spécifique et préventive avec le développement d'une approche 100% « Hands-on » et une implication de celle-ci dans toutes les décisions stratégiques et opérationnelles, la présence au Board et au Comité de Rémunération, les rencontres (au moins) mensuelles avec le Management des sociétés, ce qui a pour bénéfice de limiter très fortement ce type de risques. Notre approche ESG auprès des participations vise à en faire un facteur positif et utile d'intégration dans la conduite opérationnelle des activités de l'entreprise afin d'éviter qu'elle soit perçue comme une contrainte.

Par ailleurs, dans le cadre de son engagement PRI initial à s'inscrire dans une démarche de progrès continu, **Truffle Capital a formalisé de nouveaux engagements pour sa démarche d'investissement responsable/ESG au sein d'une Feuille de Route Investissement Responsable pour la période 2017-2020**. Cette feuille de route intègre notamment la définition d'enjeux ESG sectoriels et leur prise en compte systématique et formalisée (cf. ci-après). Cette approche, davantage ciblée sur des facteurs ESG potentiellement matériels, pourra conduire à un impact plus direct sur les décisions d'investissement.

Les premiers engagements de la Feuille de route Investissement Responsable/ESG de Truffle Capital pour la période 2017-2020

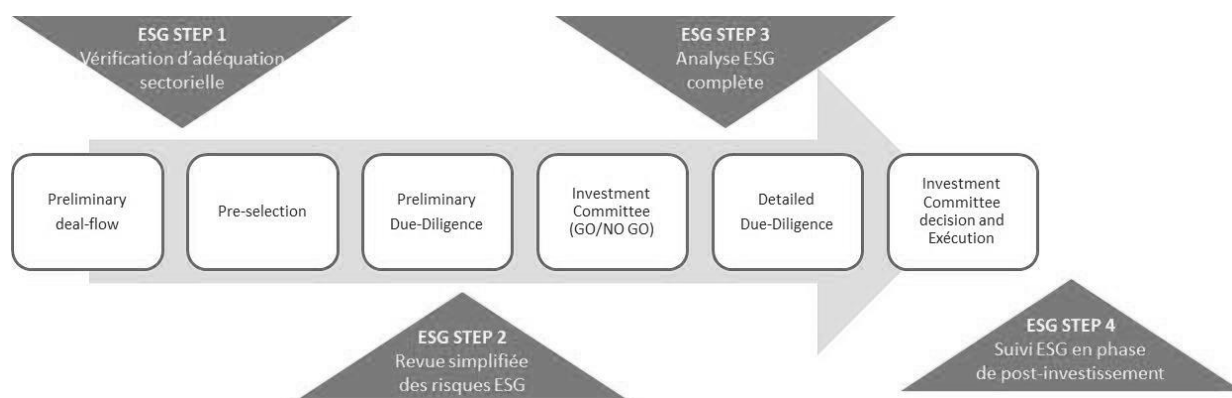
Lors de son lancement, notre démarche visait dans un premier temps à familiariser nos équipes d'investissement et nos participations, d'une part à l'importance de l'ESG dans la conduite de nos investissements, d'autre part à ces nouveaux standards qui s'imposent progressivement à notre activité afin de les intégrer progressivement et de manière pertinente dans nos processus d'investissement, sans en dénaturer leurs stratégies qui font leur succès auprès de nos nombreux partenaires institutionnels.

Fin 2016, sous l'impulsion de son nouveau Président Patrick Kron, doté d'une expérience industrielle de près de 40 ans dont plus de la moitié à la tête de grands groupes cotés exposés aux problématiques RSE/ESG, Truffle Capital a ouvert un nouveau chapitre de développement en décidant de renforcer sa démarche d'investissement responsable, avec l'aide du cabinet de conseil spécialisé EFIREs (www.efires.fr).

Ce nouveau volet de la démarche IR/ESG de Truffle Capital consiste à renforcer :

- **L'analyse des enjeux ESG sectoriels, permettant ainsi de concentrer les efforts d'analyse et de suivi sur les principales sources de risques et/ou d'opportunités découlant des enjeux de développement durable, en tenant compte des spécificités de chaque entreprise.**
- **L'appropriation de ces enjeux ESG-clés sectoriels par les équipes d'investissement.**
- **La structuration, le ciblage et la traçabilité des critères ESG pris en compte dans les différentes phases du processus d'investissement.**
- **L'enrichissement du reporting ESG des portefeuilles**
- **A terme, l'intégration de l'ESG dans le pilotage de la liquidation des actifs et la mesure de l'impact de la prise en compte de facteurs ESG sur les performances financières et extra-financières de ses investissements.**

Le lancement de ces premiers axes de travail nous a amenés à définir **un processus d'intégration ESG cible au sein de notre processus d'investissement :**



INFORMATION DES CLIENTS / SOUSCRIPTEURS SUR NOTRE DEMARCHE IR/ESG

La transparence de ses activités d'investissement est un élément fondamental de la conduite d'activité de Truffle Capital, a fortiori en matière ESG et **constitue l'un des piliers de sa Politique d'investissement responsable accessible notamment sur son site internet.**

En matière de reporting de sa démarche d'investissement responsable, Truffle Capital honore et rend public son **Public RI Transparency Report PRI**, dont la dernière version est accessible via le lien suivant (<https://www.unpri.org/organisation/truffle-capital-142445>).

Concernant le reporting ESG sur nos fonds, nous avons expérimenté en 2015 le lancement d'un premier questionnaire ESG auprès de 40 sociétés en portefeuille, sur le modèle préconisé par l'AFIC. Les réponses à ce questionnaire nous ont permis de rendre public sur notre site internet en juillet 2015 un « Rapport sur le degré de sensibilisation aux thématiques ESG des sociétés en portefeuille » (http://www.truffle.com/wp-content/uploads/2016/03/Politique_ESG_et_UN_PRI_Truffle_Capital.pdf). Ce rapport présente par exemple des indicateurs relatifs à la Politique Sociale des entreprises répondantes (i.e. existence d'une telle politique et formalisation, typologie du personnel via l'embauche en CDI et le turnover moyen, la parité hommes/femmes, la formation) ou encore sur la Gouvernance (mise en place d'organes de gouvernance tels que le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance, taux d'administrateurs indépendants, existence de Comités spécifiques).

Dans le cadre de notre réflexion entamée fin 2016 sur la définition et la mise en œuvre de notre feuille de route IR /ESG, Truffle Capital a inscrit dans ses objectifs de concrétiser un chantier « Mesure des impacts ESG des investissements » qui visera notamment à définir un nouveau format de reporting ESG annuel pour ses fonds et qui sera communiqué auprès des Limited Partners (LPs) souscripteurs le cas échéant. Le format et les indicateurs de ce reporting ESG pourront être constitués en concertation avec ses clients LPs.

Dans le cadre du dialogue continu avec ses LPs pendant toute la durée de vie de ses fonds, notamment au sein des Comités Consultatif et/ou de Suivi, Truffle Capital s'engage à aborder les sujets ESG que les LPs souhaiteraient voir traités. Nos directeurs d'investissement sont par ailleurs particulièrement vigilants à alerter nos LPs de tout incident majeur qui surviendrait au sein d'une participation et à échanger sur les mesures correctives à prendre.

Enfin, toujours soucieux d'améliorer la qualité de la communication avec ses LPs, les équipes de Truffle Capital encouragent tout échange constructif et de coopération avec ses clients LPs en matière d'IR, et à partager toute réflexion commune relative à de nouveaux enjeux ESG qui pourraient impacter les investissements en private equity et dont les réponses pour notre secteur sont à co-construire (par exemple, en matière d'impact de l'enjeu carbone sur la gestion de nos investissements, compte tenu notamment des évolutions réglementaires et normatives autour du Climat).

Récapitulatif des liens vers les documents publics de notre démarche IR/ESG :

<http://www.truffle.com/fr/presentation/>

⇒ « Politique d'Investissement Responsable Truffle Capital » : <http://www.truffle.com/fr/presentation/>

⇒ « 2017 Public RI Transparency Report 2017 Truffle Capital »¹ : <https://reporting.unpri.org/surveys/PRI-reporting-framework-2017/3DF7EC79-0ED6-4DE3-B072-F53D4A1BE85B/79894dbc337a40828d895f9402aa63de/html/2/?lang=English&a=1>

⇒ « Rapport sur le degré de sensibilisation aux thématiques ESG des sociétés en portefeuille » Juillet 2015 : http://www.truffle.com/wp-content/uploads/2016/03/Politique_ESG_et_UN_PRI_Truffle_Capital.pdf

¹ Ce document issu du site des PRI n'est disponible qu'en version anglaise.

PERIMETRE D'APPLICATION DE NOTRE POLITIQUE IR/ESG. PROCEDURES INTERNES D'IDENTIFICATION DES RISQUES ESG.

Périmètre d'application

Notre Politique d'Investissement Responsable s'applique à l'ensemble de nos fonds d'investissement. Les pratiques d'intégration ESG sous-jacentes du processus d'investissement de Truffle Capital, et qui ont été actées dans notre Feuille de route Investissement Responsable/ESG 2017-2020, seront mises en œuvre progressivement sur cette période, avec une priorisation d'un premier périmètre d'application sur nos participations qui sera établie en 2017.

Procédures internes d'identification des risques ESG

En matière de prise en compte de l'ESG dans les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de Truffle Capital, nous appliquons strictement la Politique d'exclusion présentée en pages 3 et 4. En matière de formalisation plus soutenue de l'identification des risques et opportunités liées à l'ESG, cet axe de travail figure dans notre feuille de route IR/ESG 2017-2020.

Juin 2017. Document non contractuel. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information.

Truffle Capital

Société à actions simplifiée au capital de 2 000 000€

432 942 647 RCS Paris

Agrément AMF no. GP 01-029

No. CNIL 1550392

Siège social : 5, rue de la Baume, 75008 Paris, France

Tél : 01 82 28 46 00

www.truffle.com